



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Affaire suivie par :

Caroline DENIS (gestionnaire RH)

Bureau de la gestion et de l'accompagnement des corps communs  
et des agents non titulaires

Service des ressources humaines/Sous-direction des parcours professionnels

Paris, le **05 OCT. 2021**

Courriels : [caroline.denis@justice.gouv.fr](mailto:caroline.denis@justice.gouv.fr)

Courriel du bureau : [cosi.srh-sg@justice.gouv.fr](mailto:cosi.srh-sg@justice.gouv.fr)

Tél : 01.70.22.70.43

**Note**

à l'attention de

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines  
des greffes des services judiciaires  
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines  
et des relations sociales de l'administration pénitentiaire  
Madame la sous-directrice des ressources humaines  
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse  
Madame la cheffe du service des ressources humaines  
et budgétaire de la grande chancellerie de la Légion d'honneur  
Madame la cheffe du bureau de la gestion administrative  
et financière individuelle de l'administration centrale  
Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice  
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

**Objet** **Mobilité des adjoints administratifs du ministère de la justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur pour une prise de fonction au 1<sup>er</sup> mars 2022 – Additif à la circulaire de mobilité du 21 septembre 2021**

**Annexes** - 1 : Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale  
- 2 : Fiches des postes nouvellement offerts

La liste des postes vacants des adjoints administratifs du ministère de la justice figurant en annexe de la circulaire du 21 septembre 2021 relative à la mutation des adjoints administratifs du ministère de la justice doit être complétée.

Vous trouverez en **annexe 1** la liste des postes nouvellement offerts et les modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale. Vous trouverez également joints en **annexe 2** les fiches des postes nouvellement offerts le cas échéant.

Vous voudrez bien inviter les adjoints administratifs qui souhaitent modifier leur(s) vœu(x), suite à la publication de l'additif, **à remplir une nouvelle fiche de candidature comprenant l'ensemble des vœux pour tenir compte de leur nouveau choix. En effet, toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Je vous informe que la date limite de dépôt des candidatures reste fixée au **mardi 19 octobre 2021, délai de rigueur.**

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, au service gestionnaire dont ils relèvent, à savoir :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DAP – Services déconcentrés	DAP – Bureau RH4 – Section PA Mme NORMAND - <a href="mailto:pascale.normand@justice.gouv.fr">pascale.normand@justice.gouv.fr</a>
DAP – Administration centrale	DAP – Cabinet Mme CHARLES - <a href="mailto:audrey-marie.charles@justice.gouv.fr">audrey-marie.charles@justice.gouv.fr</a>
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section corps communs Mme RIVAS - <a href="mailto:marie-noelle.rivas@justice.gouv.fr">marie-noelle.rivas@justice.gouv.fr</a>
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC <a href="mailto:proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr">proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr</a>
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie C Mme SEBASTIEN - <a href="mailto:leila.sebastien@justice.gouv.fr">leila.sebastien@justice.gouv.fr</a>
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et moyens matériels Mme ZWILLER - <a href="mailto:rose.zwiller@justice.gouv.fr">rose.zwiller@justice.gouv.fr</a>
GCLH	GCLH – Bureau RH et maisons d'éducatives M. MICHEL - <a href="mailto:florian.michel@legiondhonneur.fr">florian.michel@legiondhonneur.fr</a>
SG, DACG, DACS, Cabinet, IGJ	SG – SRH – BGAFIAC <a href="mailto:campagne-mobilite.bgafiac@justice.gouv.fr">campagne-mobilite.bgafiac@justice.gouv.fr</a>

Vous voudrez bien assurer la diffusion de la présente note, sans délai, à tous les agents concernés de votre direction.

Vous veillerez notamment à en assurer la diffusion aux agents placés en congé de maladie ou de maternité, mis à disposition, ou encore placés en détachement, en disponibilité, en congé parental, en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile.

Le sous-directeur  
des parcours professionnels



Christophe DÉAL